

Jean-Paul FAURE et Associés

Commissaires aux comptes

**ASSOCIATION MAISON DE L'ENFANCE
DE LA DUCHERE**

**SIEGE SOCIAL : 105 Rue Jean Fournier
69009 LYON**

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

DU

COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

ASSOCIATION MAISON DE L'ENFANCE DE LA DUCHERE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de l'association Maison de l'Enfance de la Duchère

1) Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Maison de l'Enfance de la Duchère relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2) Fondement de l'opinion

2.1) Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

2.2) Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Jean-Paul FAURE et Associés

Commissaires aux comptes

3) Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4) Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

5) Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6) Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Jean-Paul FAURE et Associés

Commissaires aux comptes

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon,
Le 11 avril 2024

SAS JEAN PAUL FAURE
Jean-Luc ZULLI
Commissaire aux comptes

Signé électroniquement le 11/04/2024 par
JEAN-LUC ZULLI

 Signed with
universign



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12		
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Ecart N / N-1	
						Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	1 662	1 662				
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	23 030	20 092	2 938	2 006	932	46.45
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
Immobilisations financières (1)							
Participations et Créances rattachées	244		244	244			
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres	105		105	105			
Total I	25 041	21 754	3 287	2 355	932	39.57	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	53 687	46 825	6 863	4 846	2 017	41.62
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	34 008	1 271	32 736	14 137	18 600	131.57
	Valeurs mobilières de placement	10 035		10 035	10 035		
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	190 942		190 942	230 375	39 434	17.12
Charges constatées d'avance (2)				2 900	2 900	100.00	
Total II	288 671	48 096	240 575	262 292	21 717	8.28	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	313 712	69 850	243 862	264 647	20 785	7.85	

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité					
Autres					
Report à nouveau	196 708	211 021	14 313	6.78	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	6 266	14 313	8 048	56.23	
Situation nette (sous total)	190 442	196 708	6 266	3.19	
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Total I	190 442	196 708	6 266	3.19	
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
Total II					
PROVISIONS	Provisions pour risques		15 000	15 000	100.00
	Provisions pour charges				
Total III		15 000	15 000	100.00	
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	18 410	18 052	357	1.98
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	31 379	28 557	2 823	9.88
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	31	31		
Instruments de trésorerie					
Produits constatés d'avance	3 600	6 300	2 700	42.86	
Total IV	53 420	52 940	480	0.91	
Ecarts de conversion passif (V)					
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	243 862	264 647	20 785	7.85	

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

49 820

46 640

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12 31/12/2022	12 Euros	12 %
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	1 544	1 568	24	1.53
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	109 026	94 413	14 613	15.48
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	280 246	286 847	6 601	2.30
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public		50	50	100.00
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	15 769	566	15 203	NS
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	971	413	558	135.08
Total I	407 556	383 858	23 698	6.17
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	114 006	109 916	4 090	3.72
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	4 267	3 966	301	7.60
Salaires et traitements	239 337	226 711	12 626	5.57
Charges sociales	57 682	60 533	2 850	4.71
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 463	671	792	118.09
Dotations aux provisions	1 429	8 670	7 241	83.52
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	1 675	295	1 381	468.66
Total II	419 860	410 761	9 099	2.22
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	12 304	26 903	14 599	54.26

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférents à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	2 399		1 300	118.22
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	2 399		1 300	118.22
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)	2 399		1 300	118.22
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	9 905		25 804	61.61
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	1 721		1 490	15.49
Sur opérations en capital	2 000		2 000	51.39
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	15 139		10 000	64.14
Total V	18 860		11 490	64.14
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	15 221		15 221	
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI	15 221		15 221	
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	3 639		11 490	68.33
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	428 815		396 448	8.16
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	435 081		410 761	5.92
5. EXCEDENT OU DEFICIT	6 266		14 313	56.23

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat						
TOTAL		65 825		65 825		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
TOTAL		65 825		65 825		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 243 861.90 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 407 555.96 Euros et dégageant un déficit de 6 265.63- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait marquant n'est à remonter au titre de cet exercice.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

A la date d'arrêté des comptes, la gouvernance n'a pas connaissance d'incertitude significative remettant en cause le principe de continuité d'exploitation.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en oeuvre :

Selon les termes de l'article 1.3 des statuts, l'Association a pour objet :

- l'organisation d'un Centre de Loisirs sans Hébergement fonctionnant hors du temps scolaire, proposant des activités éducatives et de loisirs sur place ou à l'extérieur, l'organisation d'activités éducatives, d'éveil, culturelles et sportives,
- l'organisation d'activités périscolaires,
- l'organisation d'activités d'accompagnement à la parentalité,
- l'organisation d'un accompagnement à la formation des salariés,
- la gestion de tout équipement dont elle peut disposer (terrains, locaux...)
- la défense et la représentation des intérêts des enfants auprès des Pouvoirs Publics ou de toutes autres autorités.

L'Association, qui ne recourt pas au bénévolat à l'exception des membres de son conseil d'administration, emploie 6 permanents ainsi que des animateurs à temps partiel dont le nombre varie en fonction du niveau d'activité.

Elle bénéficie d'une mise à disposition gratuite des locaux nécessaires à son activité.

Méthode retenue pour la comptabilisation des cotisations :

L'association émet des cotisations sans contrepartie qui sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publications ou la remise de biens de faible valeur.

Les cotisations sont comptabilisées en produits lors de leur émission.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 496		
TOTAL			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	7 696		
Installations générales agencements aménagements divers	9 662		
Matériel de transport	7 800		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	22 921		2 395
TOTAL	48 078		2 395
Autres participations	244		
Prêts, autres immobilisations financières	105		
TOTAL	349		
TOTAL GENERAL	50 923		2 395

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		833	1 662	1 662
TOTAL				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		1 239	6 456	6 456
Installations générales agencements aménagements divers		7 322	2 340	2 340
Matériel de transport		7 800		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		11 083	14 234	14 234
TOTAL		27 444	23 030	23 030
Autres participations			244	244
Prêts, autres immobilisations financières			105	105
TOTAL			349	349
TOTAL GENERAL		28 277	25 041	25 041

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	2 496		833	1 662
TOTAL				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	7 696		1 239	6 456
Installations générales agencements aménagements divers	9 662		7 322	2 340
Matériel de transport	7 800		7 800	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	20 915	2 963	12 583	11 296
TOTAL	46 072	2 963	28 944	20 092
TOTAL GENERAL	48 568	2 963	29 777	21 754

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	2 963				
TOTAL	2 963				
TOTAL GENERAL	2 963				

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Report à nouveau	211 021	14 313-			196 708
Excédent ou déficit de l'exercice	14 313-	14 313	6 266-		6 266-
Situation nette	196 708		6 266-	0-	190 442
TOTAL I	196 708		6 266-		190 442

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	15 000		15 000		
TOTAL	15 000		15 000		

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	45 395	1 429			46 825
Autres provisions pour dépréciation	1 410		139		1 271
TOTAL	46 805	1 429	139		48 096
TOTAL GENERAL	61 805	1 429	15 139		48 096
Dont dotations et reprises d'exploitation exceptionnelles		2 893	15 139		

La Cour d'Appel de Lyon de la Chambre sociale a rendu son arrêt le 07 décembre 2022, confirmant le jugement en 1re instance et condamnant l'association à devoir verser à son ex-salarié des indemnités pour un montant total de 15K€.

Une provision de 15K€ avait été comptabilisée en 2022 et a été reprise sur l'exercice 2023 pour couvrir le coût comptabilisé en 2023 en charge exceptionnelle.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	105	105	
Autres créances clients	53 687	53 687	
Débiteurs divers	34 008	34 008	
TOTAL	87 800	87 800	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	18 410	18 410		
Personnel et comptes rattachés	11 583	11 583		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	13 541	13 541		
Autres impôts taxes et assimilés	6 256	6 256		
Autres dettes	31	31		
Produits constatés d'avance	3 600	3 600		
TOTAL	53 420	53 420		

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
LOGICIELS	2 496	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Installations et agencements	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel pédagogique	Linéaire	2 à 5 ans
Matériel technique/entretien	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau/informatiqu	Linéaire	2 à 3 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	32 706
Total	32 706

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 150
Dettes fiscales et sociales	22 589
Total	31 739

Charges et produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	3 600
Total	3 600

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
METROPOLE/ VILLE DE LYON	252 884
ETAT	17 000
AUTRES	10 362
Total	280 246

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

L'association n'a versé au cours de l'exercice aucune rémunération à ses trois plus hauts cadres dirigeants qui sont :

- le Président,
- le Trésorier,
- le Secrétaire.

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	1
Employés	7
Total	8

Valorisation des contributions volontaires

Nature des prestations : Prestations en nature rendues par la Ville de Lyon

La Ville de Lyon met à disposition de l'Association des locaux qu'elle utilise dans le cadre de ses activités.

Le montant de ces prestations en nature n'a pas été communiqué au titre de l'exercice 2023, aussi, le montant des valorisations au titre de l'exercice 2022 ont été reprovisionnées pour 2023, à savoir :

- 15 261.10 € pour les fluides
- 43 476.00 € pour la valeur locative
- 415.44 € pour l'assurance
- 6 672.22 € pour l'entretien

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.

Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

À titre d'information, l'association détient un placement auprès de GENERALI pour couvrir partiellement le coût des IFC.

Au 31/12/2022, le montant de valorisation de l'épargne placée était de 3 277.85€ : nous n'avons pas pu obtenir l'actualisation de cette valeur au 31/12/2023.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	24 551
55 à 59 ans	6 à 10 ans	753
45 à 54 ans	11 à 20 ans	56
35 à 44 ans	21 à 30 ans	1 047
moins de 35 ans	plus de 30 ans	1 852
Engagement total		28 259

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 65-67 ans
- turn over faible
- taux d'inflation des salaires : 2 %
- taux d'actualisation : 3.20 %
- table de mortalité : INSEE 2024

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- cession vehicule	2 000	775000
- solde dettes fournisseurs	1 721	771000
- Reprise provision litige prud'homal	15 000	787100
- Ajustement provision débiteurs divers	139	787100
Total	18 860	
Charges exceptionnelles		
- Versement litige prud'homal	14 864	671000
- Escroquerie au Kbis	156	671000
- Solde fournisseurs	201	671000
Total	15 221	